

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01499 Numéro SIREN : 832 876 932 Nom ou dénomination : LOUGO

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2018 sous le numéro de dépôt 32033

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

TGS AVOCATS

TSA 31229
49012 ANGERS CEDEX 01

V/REF : CS CH C0090648 2018 F36
N/REF : 2017 B 1499 / 2018-A-32033

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 04/12/2018, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 28/11/2018
- Nomination(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

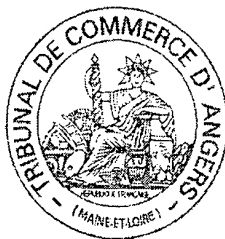
LOUGO
Société par actions simplifiée
6B rue Montrieux
49100 Angers

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-32033 le 04/12/2018

R.C.S. ANGERS 832 876 932 (2017 B 1499)

Fait à ANGERS le 04/12/2018,

LE GREFFIER



M. G. L.

28 NOV 2018

LOUGO

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 bis, rue Montrieux, 49100 ANGERS
832 876 932 RCS ANGERS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 28 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le vingt-huit novembre,

A 14 heures,

Monsieur Adrien CHAMEROY,
demeurant 6 bis, rue Montrieux, 49100 ANGERS,

Associé unique de la société LOUGO,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que la Société contrôle désormais, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, plusieurs autres sociétés, les sociétés AB INVEST, ABCG, 10 CHAPERONNIERE, PASTEUR et 4 CARNOT, et qu'elle est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- **Monsieur David ECHELARD**, domicilié 4, rue de la Chambre aux Deniers 49000 ANGERS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- **Monsieur Pascal FERRE**, domicilié Centre d'Affaires Les Loges – SAINT SYLVAIN D'ANJOU 49480 VERRIERES EN ANJOU, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur David ECHELARD et Monsieur Pascal FERRE, ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à lui être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au Cabinet TGS France Avocats, 18, rue Bouché Thomas, TSA 31229, 49012 ANGERS cedex 1, porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

M. Adrien CHAMEROY
Associé unique et Président

